

## LACHAMP-RIBENNES - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 11 avril 2024

Membres en exercice :

Date de la convocation: 02/04/2024

15

*Le onze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée à 20 heures 00, s'est réunie sous la présidence de Nathalie BONNAL Maire*

Présents : 14

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents** : Nathalie BONNAL, Gilles PASCAL, Sébastien RAYNAL, Alain RAYNALDY, Floriane GACHON, Marianne MOULIN, Christelle SUDRE, Bruno PIC, Benoît COURANT, Luc GODÉRIAUX-LEDRU, Jeanne VANOVERMEIRE, Patrice BRINGER, Alain COMPEYRON, Sébastien JACQUES

**Représentés** :

**Excusés** : Céline HÉLIAS

**Absents** :

**Secrétaire de séance** : Gilles PASCAL

**Objet : Vote du budget primitif - LACHAMP-RIBENNES 2024 - DE\_2024\_019**

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune LACHAMP-RIBENNES,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**DELIBERE ET DECIDE :**

#### ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LACHAMP-RIBENNES pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 191 490,21 €**

**En dépenses à la somme de : 1 191 490,21 €**

#### ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024

Date de réception de l'AR: 25/04/2024

048-200083335-DE\_2024\_019-DE

A G E D I

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	166 599,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	161 200,00 €
014	Atténuations de produits	37 905,00 €
023	Virement à la section d'investissement	18 000,00 €
042	Section à section	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	49 002,00 €
66	Charges financières	6 500,00 €
67	Charges spécifiques	500,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	17 061,00 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>456 767,00 €</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	81 975,00 €
042	Section à section	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	20 075,00 €
73	Impôts et taxes	123 353,00 €
74	Dotations et participations	190 364,00 €
75	Autres produits de gestion courante	41 000,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>456 767,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	83 200,00 €
001	Solde d'exécution section investissement	150 491,68 €
040	Section à section	0,00 €
117	AMENAGEMENT VILLAGE LACHAMP	43 928,39 €
179	REHABILITATION AUBERGE LACHAMP	298 815,00 €
197	FIP MATERIEL ECOLE LACHAMP	488,14 €
198	REFECTION TOIT PRESBYTERE DE RIBENNES	100 000,00 €
199	VOIRIE SDEE 2024	36 800,00 €
200	RENOVATION BATIMENTS COMMUNAUX 2024	10 000,00 €
201	DIVERS AMENAGEMENT SECURITE 2024	3 000,00 €
202	ECLAIRAGE PUBLIC 2024	8 000,00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>734 723,21 €</b>

Date de transmission de l'acte: 25/04/2024  
Date de reception de l'AR: 25/04/2024  
048-200083335-DE\_2024\_019-DE  
A G E D I

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	149 721,81 €
021	Virement de la section de fonctionnement	18 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	50 000,00 €
040	Section à section	0,00 €
117	AMENAGEMENT VILLAGE LACHAMP	146 622,70 €
166	MUR DES PIGEYRES BASSES	3 750,00 €
170	GARAGE ATELIER	55 896,00 €
179	REHABILITATION AUBERGE LACHAMP	213 228,70 €
193	ETRAVE	1 800,00 €
195	VOIRIE SDEE 2023	8 935,00 €
197	FIP MATERIEL ECOLE LACHAMP	1 330,00 €
198	REFECTION TOIT PRESBYTERE DE RIBENNES	70 199,00 €
199	VOIRIE SDEE 2024	12 240,00 €
201	DIVERS AMENAGEMENT SECURITE 2024	500,00 €
202	ECLAIRAGE PUBLIC 2024	2 500,00 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>734 723,21 €</b>

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
 Nathalie BONNAL



Le secrétaire de séance,  
 Gilles PASCAL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Acte rendu exécutoire  
 après dépôt en Préfecture  
 le 25/04/2024  
 et publié ou notifié  
 le 25/04/2024



Date de transmission de l'acte: 25/04/2024  
 Date de reception de l'AR: 25/04/2024  
 048-200083335-DE\_2024\_019-DE  
 A G E D I